



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le troisième jour d'avril deux mille vingt, à 15 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, et ce, par visioconférence.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

(Article 157 du Code municipal du Québec)

M. Allen Cormier Préfet, MRC de La Haute-Gaspésie	
M^{me} Marie Gratton Maire, ville de Cap-Chat	
M. Simon Deschênes Maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts	
M. Yves Sohier Maire, municipalité de La Martre	
M. Ghislain Deschênes Maire, municipalité de Marsoui	
M. Réjean Normand Maire, municipalité de Rivière-à-Claude	
M. Magella Emond Maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre	
M. Guy Bernatchez Maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis	
M. Joël Côté Maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	

Est également présente par visioconférence:

M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie

RÉSOLUTION NUMÉRO 11038-04-2020

Séance extraordinaire tenue à huis clos et participation par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, les membres du conseil et l'officière municipale que la présente séance soit tenue à huis clos et soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte que la présente séance extraordinaire soit tenue à huis clos et d'y participer, ainsi que l'officière municipale, par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, la séance extraordinaire est ouverte à 15 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11039-04-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11040-04-2020

COVID-19, Coronavirus

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement au Québec;

CONSIDÉRANT le point de contrôle établi par la Sûreté du Québec sur la route 132 à Les Méchins ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande aux autorités compétentes de renforcer les mesures de contrôle au point de contrôle sur la route 132 à Les Méchins
2. demande aux autorités compétentes de mettre en place un point de contrôle sur la route 299 à partir des limites du parc de la Gaspésie;
3. advenant, un cas d'infection de la COVID-19 dans La Haute-Gaspésie, demande aux autorités compétences de l'informer dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire.*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social.*

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité.*

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport.*

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques.*

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social.*

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question (*séance extraordinaire du conseil à huis clos*).

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MAGELLA EMOND, il est résolu de lever la séance à 16 h 00.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».